

# COMMUNE DE CHAMBLON

## Election à la Syndicature du 26 avril 2026 (1<sup>er</sup> tour)

### Procès-verbal d'élection tacite

Le Bureau électoral, constatant :

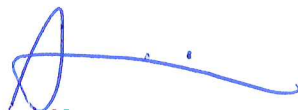
- que seule la liste « CALAME », comprenant le nom d'une personne candidate, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à repourvoir,

### PROCLAME

**Monsieur Christian CALAME**, né le 18.05.1964, originaire de Sainte-Croix, domicilié à la Rue du Village 14 à Chamblon, **élu tacitement Syndic** pour la législature 2026-2031.

Pour le Bureau électoral

La Présidente du bureau :



Le Secrétaire :



Chamblon, le 7 avril 2026